



Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 19 juin 2021	WFP/EB.A/2021/5(B,C)/2
Original: anglais	WFP/EB.A/2021/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/2
	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1)
- Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2021/5-C/1)
- Comptes annuels vérifiés de 2020 (WFP/EB.A/2021/6-A/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020) (WFP/EB.A/2021/6-B/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2021/6-C/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2021/6-D/1)
- Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020 (WFP/EB.A/2021/6-E/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-F/1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-G/1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-H/1)
- Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance (WFP/EB.A/2021/6-J/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2166

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 18 juin 2021

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents que vous lui avez présentés et dont la liste figure en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et en transmettre dès que possible un exemplaire au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
M. Abdallah Bachar Bong

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné 15 rapports établis par le Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) pour présentation au Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, qui se tient à Rome (Italie) à partir du 21 juin 2021. Quatre de ces documents sont soumis au Conseil d'administration pour approbation, dix pour examen et un pour information (voir la liste complète des rapports à l'annexe I). Lors de l'examen des rapports, le Secrétariat du PAM a communiqué au Comité consultatif des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers ont été reçus sous forme de réponses écrites le 7 juin 2021.

II. Comptes annuels vérifiés de 2020

2. Il ressort des comptes annuels vérifiés (WFP/EB.A/2021/6-A/1) qu'en 2020, les produits comptabilisés se sont établis à 8 903,7 millions de dollars É.-U., en hausse de 632,1 millions de dollars, soit 8 pour cent, par rapport au montant de 8 271,6 millions de dollars enregistré en 2019. Les charges ont représenté 8 053,7 millions de dollars, une progression de 440,3 millions de dollars, soit 5,8 pour cent, par rapport au montant de 7 613,4 millions de dollars en 2019. L'excédent des produits sur les charges s'est élevé à 850,0 millions de dollars en 2020, contre 658,2 millions de dollars en 2019. Il est indiqué dans le rapport que l'augmentation des contributions entraîne presque mécaniquement une augmentation de l'excédent, en raison du décalage temporel qui existe entre la collecte des contributions et leur engagement. Par ailleurs, pour expliquer l'excédent, il faut aussi prendre en compte l'effet sur les produits de 234 millions de dollars de gains réalisés sur les taux de change (contre 15 millions de dollars en 2019); l'excédent représente environ cinq mois de besoins opérationnels alors qu'il en représentait six en 2019 (WFP/EB.A/2021/6-A/1, Section I, par. 28). Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des produits, des dépenses et de l'excédent/(du déficit) de 2010 à 2020 a été communiqué au Comité consultatif, qui avait demandé des précisions.

**Tableau 1: Évolution des produits, des dépenses et de l'excédent/(du déficit) de 2010 à 2020
(chiffres arrondis)**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits*	4 266	3 736	4 211	4 536	5 450	4 765	5 909	6 431	7 368	8 272	8 904
Dépenses	4 238	4 017	4 396	4 515	5 215	4 816	5 368	6 219	6 640	7 613	8 054
Excédent/ (déficit)	29	(281)	(184)	21	236	(51)	541	212	729	658	850
Soldes des fonds	3 835	3 550	3 351	3 400	3 591	3 492	3 997	4 054	4 898	5 438	6 431
Réserves	259	237	273	273	331	278	330	380	407	432	411
Actifs nets	4 094	3 788	3 624	3 673	3 923	3 771	4 327	4 434	5 306	5 870	6 842

* Le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation du produit des contributions en 2016 et a retraité les soldes correspondants de 2015. Les produits et les excédents des exercices antérieurs à 2015 n'ont pas été retraités.

3. S'agissant des transferts de type monétaire, le Comité consultatif relève, à la lecture de la Figure 5 du rapport, que sur une période de trois ans, les charges relatives aux transferts monétaires et aux distributions de bons ont augmenté, passant de 1 446 millions de dollars en 2017 à 1 761 millions de dollars en 2018 et à 2 134,0 millions de dollars en 2019, avant de diminuer de 10,3 millions de dollars, s'établissant à 2 123,7 millions de dollars, en 2020.

4. Il ressort du rapport que la participation du PAM aux activités de transferts monétaires dans le cadre du dispositif de filet de protection sociale d'urgence en Turquie s'est interrompue en 2020, ce qui s'est traduit par une baisse de 350,9 millions de dollars des transferts de type monétaire par rapport à 2019. Cette baisse a été compensée par la forte augmentation enregistrée dans le cadre de plusieurs autres opérations, par exemple au Bangladesh, en Éthiopie, au Soudan, au Mali, en Colombie et au Burkina Faso. L'intervention d'urgence régionale en faveur des réfugiés syriens, menée en Turquie, au Liban et en Jordanie, a représenté 27 pour cent du total des transferts de type monétaire effectués en 2020 (contre 44 pour cent en 2019); elle est suivie par les opérations menées au Yémen, qui ont représenté 12 pour cent au total, comme en 2019 et en 2020 (WFP/EB.A/2021/6-A/1, Section II, par. 23). **Le Comité consultatif prend note de l'interruption des activités de transferts de type monétaire en 2020 dans le cadre du dispositif de filet de protection social d'urgence et recommande de fournir au Conseil davantage de précisions sur cette interruption lors de l'examen du rapport. Le Comité ne doute pas que les prochains rapports du PAM donneront davantage d'information sur l'emploi des transferts de type monétaire.**
5. Il est indiqué qu'en 2020, le total des actifs du PAM s'est accru de 982,8 millions de dollars, soit 10 pour cent, progressant de 9 434,9 millions de dollars à la fin de 2019 à 10 417,7 millions de dollars à la fin de 2020. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des contributions à recevoir, de la trésorerie et des placements qui découle de l'expansion des opérations. Le total des passifs s'est accru de 10,4 millions de dollars, passant de 3 564,9 millions de dollars en 2019 à 3 575,3 millions de dollars en 2020, en raison principalement de l'augmentation des montants des autres passifs (en hausse de 246,8 millions de dollars) et des avantages du personnel (en hausse de 70,3 millions de dollars), en partie compensée par la diminution des produits constatés d'avance (en baisse de 301,1 millions de dollars). Au 31 décembre 2020, les actifs nets du PAM se montaient au total à 6 842,4 millions de dollars, confirmant ainsi la solidité de la situation financière d'ensemble. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, le tableau ci-après présentant l'analyse des ratios financiers de 2015 à 2020 lui a été communiqué.

Tableau 2: Analyse des ratios financiers de 2015 à 2020

	Ratio de liquidité (actifs réalisables/ passifs exigibles)	Actif total/ passif total	Ratio de trésorerie (trésorerie + placements à court terme/ passifs exigibles)	Ration de liquidité immédiate (trésorerie + placements à court terme + montants à recevoir/ passifs exigibles)
2015	8,6	4,3	3,0	7,3
2016	9,5	4,9	3,4	8,4
2017	9,8	4,9	3,5	8,7
2018	8,7	5,1	3,5	7,6
2019	7,9	4,5	3,0	7,0
2020	7,1	4,4	2,7	6,3

6. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la performance et la situation financières du PAM étaient très solides en 2020, les produits comptabilisés ayant augmenté de 8 pour cent pour atteindre un nouveau montant record de 8,9 milliards de dollars. Les charges avaient progressé de 6 pour cent et les actifs nets de 17 pour cent. Ces chiffres s'expliquaient partiellement par les efforts déployés par le PAM pour mobiliser des fonds pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le Comité a été informé que la hausse des produits et des charges constatée en 2020 était dans une certaine mesure liée aux services communs fournis à la communauté d'aide humanitaire dans le cadre de la pandémie. Le Comité a également été informé que les contributions n'avaient toutefois pas progressé au même rythme que les besoins, et que l'écart entre les contributions et le programme de travail du PAM s'était creusé. Les besoins projetés pour 2021 établis à partir d'une évaluation fondée sur des données extrapolées et du processus de planification et de budgétisation des plans stratégiques de pays s'établissaient à 15,3 milliards de dollars, alors que les produits des contributions prévus pour l'année s'élevaient à 8,3 milliards de dollars.
7. **Le Comité consultatif prend note de la solidité de la situation financière du PAM.**

8. Il est indiqué dans la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne que le PAM a appliqué un dispositif de contrôle interne satisfaisant durant l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le document comprend également le rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du PAM pour ce même exercice. L'Auditeur externe a délivré une opinion sans réserve sur les états financiers du PAM et a formulé sept recommandations portant sur des questions relatives à l'information financière, au progiciel de gestion intégré WINGS II et aux avantages du personnel. **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM appliquera les recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et dans leur intégralité.**

Autres questions

Progiciel de gestion intégré du PAM

9. En ce qui concerne le progiciel de gestion intégré WINGS II, les États financiers vérifiés indiquent que le PAM a continué de s'efforcer de doter le progiciel de processus de contrôle appropriés et efficaces, notamment en matière de gestion des droits accordés aux utilisateurs. Il est par ailleurs signalé dans le rapport que la politique de sécurité du PAM et la procédure d'administration des rôles et des utilisateurs en sont toujours à l'état de projet depuis 2018 et devraient être adoptées sans tarder. De même, la synchronisation automatique des données du fichier maître du personnel WINGS SAP/HCM géré par la Division des ressources humaines et de celles du fichier WINGS/Active Directory (AD) serait une avancée utile pour améliorer la sécurité dans l'avenir immédiat (voir WFP/EB.A/2021/6-A/1, Résumé et par. 46). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements au sujet de la mise en œuvre de la recommandation 3 et de l'examen de la procédure d'administration des rôles de WINGS afin d'assurer le plein respect des normes et de l'attribution des rôles, qui devrait être ajoutée en juin 2021. Le Comité a également été informé que les principes relatifs à la sécurité et les procédures opérationnelles seraient publiés en septembre 2021 (voir également le document WFP/EB.A/2021/6-H/1, page 46 et par. 35 ci-après).
10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, s'ils n'empêchaient pas l'Auditeur de formuler son opinion, les audits réalisés à distance exigeaient plus de temps et plus de travail de celui-ci aussi bien que de l'entité évaluée pour vérifier la validité des éléments de preuve fournis, sécuriser l'accès aux données des systèmes électroniques et planifier et gérer les entrevues avec les personnes concernées.
11. Le Comité consultatif a été également informé, comme suite à ses questions, des mesures prises pour atténuer le risque important de fraude, notamment: la mesure prise pour prévenir les nouveaux doublons sur les sites d'enregistrement moyennant l'intensification du déploiement de solutions de dédoublement hors ligne en temps réel, en commençant par les zones où les risques étaient les plus élevés; la suspension des cartes SCOPE de 26 000 ménages considérées comme étant à haut risque/potentiellement frauduleuses; la suspension, la résiliation ou la déclaration de caducité d'accords de partenariat sur le terrain conclus avec des partenaires coopérants susceptibles d'avoir pris part à une activité frauduleuse, la conclusion de nouveaux accords étant mise en attente et les montants à verser étant gelés afin de faciliter le recouvrement des sommes dues auprès des partenaires coopérants impliqués; l'ouverture d'une enquête par le Bureau des inspections et des enquêtes en janvier 2020; la suppression des doubles entrées dans SCOPE en appliquant une stratégie de dédoublement élaborée en 2020; la fourniture par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle de services de conseil pour revoir l'efficacité des contrôles concernant la gestion des bénéficiaires, SCOPE et les aspects à haut risque du processus lié aux programmes de transferts de type monétaire du PAM; et l'action menée par le PAM pour informer les entités gouvernementales et les partenaires coopérants concernés de l'enquête et de la suspension des accords de partenariat sur le terrain.

Politique relative aux ressources humaines: la politique du PAM en matière de personnel

12. En ce qui concerne la politique du PAM en matière de personnel, le Comité consultatif a été informé de l'approche globale adoptée pour les critères relatifs aux effectifs, notamment la gestion des talents et les critères concernant le recours à des employés détenant des contrats de courte durée pour des rôles et fonctions à long terme. Le Comité note que, bien qu'il ait été informé que la méthode de la planification stratégique des effectifs serait lancée à titre pilote au Siège et dans le premier bureau de pays en 2021, il n'avait pas reçu de données quantitatives concernant les effectifs qui seraient concernés par les approches de la gestion des talents ou de la planification stratégique des effectifs pour l'ensemble du PAM (voir également la section V ci-après). **Le Comité consultatif espère bien que des informations**

supplémentaires sur la politique du PAM en matière de personnel, y compris des données quantitatives, seront communiquées au Conseil au moment où il examinera le présent rapport.

Services communs

13. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a obtenu des renseignements à jour sur l'état d'avancement des travaux du Groupe des innovations institutionnelles et la contribution du PAM aux initiatives communes interorganisations, notamment les éléments nouveaux au PAM concernant la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, les services d'appui et les locaux communs ainsi que les services mondiaux partagés. Le Comité a été informé que le PAM continue d'œuvrer pour atteindre les objectifs initialement fixés en matière de gains d'efficacité opérationnelle par le Secrétaire général, puis renforcés lors de l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020. Le PAM se félicite des conclusions du rapport sur les gains d'efficacité à l'échelle du système des Nations Unies pour 2019 et 2020 élaboré par l'équipe spéciale du Groupe des innovations institutionnelles chargée de l'impact en matière d'efficacité. Le Comité a été informé que le rapport souligne les économies non négligeables de 101 millions de dollars au total réalisées l'année dernière, dont 10,3 millions de dollars pouvant être attribués au PAM, ce qui représente environ 32 pour cent de l'objectif annuel de 310 millions de dollars fixé par le Secrétaire général. Le Comité a également été informé que la plupart des gains d'efficacité obtenus en 2020 résultent des initiatives de certaines entités (65 pour cent du montant total économisé) et non d'actions systémiques. L'efficacité est une valeur fondamentale et une priorité pour le PAM, comme l'indique aussi son Rapport annuel sur les résultats de 2020.
14. Le Comité a été par ailleurs informé qu'en mai 2021, 74 des 84 bureaux de pays du PAM avaient fini d'actualiser leur stratégie relative aux modalités de fonctionnement tandis que les dix bureaux restants en étaient à des stades divers à cet égard. Il lui a également été expliqué que le PAM continue d'aider son personnel de terrain à développer les stratégies relatives aux modalités de fonctionnement et l'offre de services d'appui communs au moyen de webinaires et de formations de praticiens organisés par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement. Le Comité a été informé que le PAM avait appuyé la collecte de données sur les services d'appui communs, permettant ainsi aux bureaux de pays de la première phase de parvenir à un taux d'achèvement de 67 pour cent et qu'il avait renforcé les capacités du personnel en matière de planification et de pilotage du changement associé à la mise en place de services d'appui communs au niveau du terrain. Le Comité a été informé de l'action que mène le PAM pour offrir des services sur le terrain en sa qualité de chef de file de l'appui apporté aux équipes régionales afin de les préparer à assumer leur rôle d'accompagnement de la mise en œuvre de services d'appui communs sur le terrain, de validation des données mises en ligne par le PAM sur la plateforme des services d'appui communs et de renforcement des synergies entre toutes les fonctions liées aux services d'appui communs au niveau mondial, grâce à l'organisation régulière de réunions et de consultations sur les questions se rapportant à ces services.
15. S'agissant de la plateforme de réservation pour le personnel humanitaire, il a été précisé au Comité qu'en 2021, le PAM entend intensifier encore la collaboration interorganisations en encourageant plus d'entités des Nations Unies à utiliser la plateforme pour bénéficier de services communs, comme la réservation de résidences de passage et de services médicaux ou de transport aérien ou terrestre pour les missions sur le terrain. Accessible à la fois en ligne ou par une application mobile, la plateforme assure des services de gestion des réservations et des services d'appui qui concernent 3 500 véhicules des Nations Unies, les vols assurés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour 285 destinations, 270 résidences de passage, 110 hôtels approuvés par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 70 dispensaires des Nations Unies et 35 conseillers des Nations Unies, ainsi que les vols et les services de dépistage liés à la riposte à la COVID-19. Le Comité a appris qu'en 2021, le PAM a organisé en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement neuf webinaires mondiaux, quatre autres étant prévus en mai, avec 1 600 participants issus des équipes de pays des Nations Unies et des équipes chargées de la gestion des opérations, afin de présenter la plateforme de réservation pour le personnel humanitaire comme l'un des services communs du dispositif concernant la stratégie relative aux modalités de fonctionnement. En 2020, malgré les incidences de la COVID-19, la plateforme a permis de réaliser des économies non négligeables de temps et d'argent dans divers domaines, notamment l'hébergement, la mobilité et le transport aérien, grâce à l'automatisation des processus, à de meilleurs taux d'occupation pour les services d'hébergement, et au regroupement des voyages (partage des moyens de transport) pour les services de mobilité. En 2020, le montant total des économies ainsi réalisées s'est élevé à 1,1 million de dollars uniquement pour le PAM (0,2 million de

dollars au niveau interorganisations). **Le Comité consultatif ne doute aucunement que les entités des Nations Unies sont activement encouragées à recourir à la Plateforme de réservation pour le personnel humanitaire et aux services communs qui s’y rapportent.**

16. En ce qui concerne les services afférents au parc commun de véhicules légers, le Comité a été informé de l’optique globale et de la stratégie que le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés élaboraient, fondées sur le principe de l’adhésion optionnelle, relative à un parc de véhicules commun des Nations Unies permettant à toutes les entités du système d’accéder à ces services, et il lui a été indiqué que cette action vise à optimiser la taille du parc de véhicules légers ainsi que le choix, l’utilisation, l’entretien et l’élimination des véhicules par les différentes entités. Le Comité a été mis au courant des efforts déployés en application du cadre de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome ainsi que d’autres actions mises en œuvre, maintenant que les organismes opérationnels des Nations Unies convergent vers l’utilisation de nouveaux outils fonctionnant à l’échelle du système en vue de fournir des services efficaces contribuant aussi à optimiser l’efficacité sur la base d’un modèle opérationnel, englobant notamment des dispositions relatives à l’hébergement, qui devrait être choisi en 2021. Le Comité a été informé du projet d’établissement éventuel d’un parc de véhicules commun des Nations Unies à l’intention des équipes de pays des Nations Unies, qui serait envisagé dans le cadre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement et de l’approche des services d’appui communs. Le service de mobilité partagée des Nations Unies, qui est hébergé par la plateforme de réservation et fait partie intégrante de l’approche concernant les modalités de fonctionnement et les services d’appui communs, dessert maintenant 85 pays (15 de plus depuis 2020) et 426 bureaux (85 de plus depuis 2020) avec 3 500 véhicules (700 de plus depuis 2020); il a été utilisé par 455 000 passagers depuis son lancement en 2015. Le service de mobilité partagée met notamment à disposition une plateforme numérique de covoiturage, qui a représenté en 2020 neuf pour cent de l’ensemble des déplacements routiers réservés sur la plateforme et est rapidement devenu une solution recherchée pendant l’intervention menée pour faire face à la COVID-19. Le Comité a été également informé que, pour faciliter le recours aux services de covoiturage dans le cadre des opérations de terrain, le PAM a défini le cadre juridique et financier nécessaire pour exécuter des accords de services de covoiturage interorganisations et un modèle de calcul des coûts conforme aux principes définis en la matière par le Groupe des résultats stratégiques des innovations institutionnelles.
17. Pour ce qui est des locaux communs, le Comité a été informé que le PAM est bien placé pour atteindre l’objectif fixé par le Secrétaire général, à savoir 50 pour cent de locaux communs d’ici à la fin de 2021. Au niveau du terrain, le PAM a renforcé sa présence à l’échelle mondiale, en appuyant l’établissement de locaux dans le monde entier, l’objectif principal étant d’encourager autant que possible la colocation. Le Comité a aussi été informé que, sur les 430 locaux du PAM dans le monde, 55 bureaux sont des locaux communs au niveau national et 150 bureaux auxiliaires sont des locaux communs au niveau infranational; ainsi, en mai 2021, 47,5 pour cent des bureaux du PAM dans le monde entier partageaient leurs locaux. Le Comité a aussi été informé que 12 bureaux supplémentaires, au niveau national ou infranational, seraient situés dans des locaux communs en 2021, bien que certains locaux communs soient susceptibles de fermer en fonction des besoins opérationnels sur le terrain.
18. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, s’agissant des services partagés à l’échelle mondiale, le PAM a développé un outil informatique, Service Marketplace, qui couvre toutes les étapes de la prestation de services de la chaîne d’approvisionnement et permet aux entités de soumettre au PAM des demandes de services et d’en assurer le suivi. Il lui a été expliqué que, de janvier à début mai 2021, plus de 100 demandes avaient été reçues sur la plateforme et plus de 55 000 mètres cubes de fret humanitaire avaient été livrés dans huit pays pour le compte de 32 organisations, notamment l’Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population. Le Comité a aussi été informé que le PAM mettrait la plateforme Service Marketplace à la disposition d’autres bureaux de pays et qu’il travaillait avec les bureaux de pays pour développer la collaboration avec d’autres organismes et dégager des gains d’efficacité supplémentaires en ce qui concerne le transport, l’entreposage et d’autres activités liées à la chaîne d’approvisionnement. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives menées par le PAM à ce jour et s’engage à progresser encore sur la voie de la collaboration interorganisations. Le Comité est convaincu que des informations complémentaires seront fournies dans les rapports futurs du PAM, y compris sur les gains d’efficacité réalisés.**

III. Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption

19. Le rapport présente l'objectif, les principes généraux et le champ d'application de la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption, notamment l'engagement pris et les procédures appliquées par lui pour prévenir, détecter et réprimer la fraude et la corruption dans le cadre de toutes ses activités et opérations (voir WFP/EB.A/2021/5-B/1, par. 1 à 10). Il définit par ailleurs les rôles et responsabilités au sein de la structure du PAM ainsi que le processus de gestion des risques de fraude qui couvre les trois étapes du cycle de gestion de la lutte contre la fraude et la corruption, à savoir: le recensement et l'évaluation des risques; la prévention, la détection et la dissuasion; et la répression (ibid., par. 17 à 65).
20. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur la mesure dans laquelle les dispositions prévues dans la politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption sont prises en compte dans les dispositifs contractuels du PAM et l'engagement du personnel, des partenaires coopérants, des fournisseurs et d'autres tiers sous contrat. Le Comité a été informé que pour garantir la redevabilité, partenaires et fournisseurs faisaient l'objet d'un suivi de la part du personnel chargé des chaînes d'approvisionnement et des ONG concernées; qu'ils étaient liés par des contrats comportant des clauses qui prévoyaient la résiliation du contrat en cas d'infraction; et que la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement avait amélioré les procédures de vigilance appliquées lors de l'enregistrement de fournisseurs internationaux de produits alimentaires sur le fichier du PAM en y ajoutant une déclaration obligatoire sur la validité du dispositif de lutte contre la fraude en vigueur chez le fournisseur (voir WFP/EB.A/2021/5-B/1, par. 16, 40 et 47; et Recommandation 2, WFP/EB.A/2021/6-H/1, page 20).
21. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité a été informé que le Bureau de l'Inspecteur général n'était pas en mesure de chiffrer l'étendue des sous-déclarations depuis 2015 puisque les cas n'étaient pas signalés. Le Comité a reçu des informations sur les stratégies adoptées par le Bureau de l'Inspecteur général pour contrer la fraude, et a été informé que le rapport de l'Auditeur externe révélait effectivement l'existence de cas non déclarés. **Le Comité consultatif prend note des trois recommandations de l'Auditeur externe visant à remédier au problème des sous-déclarations et note que le PAM a entrepris d'y donner suite en incluant le vol, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans sa politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption, dressant ainsi un panorama complet des pratiques prohibées. Le Comité souligne qu'il importe de mettre en œuvre la politique de lutte contre la fraude et la corruption dans son intégralité et ne doute pas que les prochains rapports du PAM fourniront des informations actualisées à ce sujet.**

IV. Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général

22. Il est indiqué dans le rapport (WFP/EB.A/2021/5-C/1) que le Bureau de l'Inspecteur général a révisé en 2010, 2012 et 2017 la politique régissant la communication des rapports de contrôle. La politique en vigueur, qui tient compte de toutes les révisions apportées, est exposée dans le document WFP/EB.2/2012/4-A/1 et dans le rectificatif portant la cote WFP/EB.A/2017/6-B/1/Corr.1 (voir WFP/EB.A/2021/5-C/1, résumé). La version révisée de la politique telle qu'elle est proposée figure en annexe au document; les modifications figurant dans le rapport sont les suivantes: a) la finalité des rapports d'inspection est redéfinie dans la Charte du Bureau de l'Inspecteur général. En conséquence, ces rapports ne devraient plus être rendus publics car les informations sur lesquelles ils reposent proviennent d'une analyse préliminaire non validée par une enquête. La proposition de révision de la politique de communication des rapports entraînerait cette modification; b) de nouveaux types de rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général non mentionnés dans les versions précédentes de la politique seraient pris en considération, et la communication de certains rapports de contrôle serait simplifiée; c) le travail administratif des membres du Conseil d'administration et des autres représentants permanents serait allégé puisqu'il ne leur serait plus nécessaire de rédiger des notes verbales pour demander certains types de rapports (examens préventifs d'intégrité, rapports d'inspection et synthèses de rapports d'audit antérieurs, par exemple), lesquels seraient dorénavant mis en ligne sur le portail réservé aux membres du Conseil d'administration, l'Inspecteur général ayant la faculté d'en expurger le texte ou de ne pas les divulguer s'il le juge nécessaire; et d) la politique serait conforme à la pratique généralement suivie au sein du système des Nations Unies, qui consiste à ne pas divulguer les rapports d'enquête relatifs à des questions telles que le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la

discrimination ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, en autorisant uniquement la communication des rapports d'enquête confirmant des soupçons de violation ou de tentative de violation de la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (ibid.).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les définitions de l'audit interne et de l'inspection au sein du système des Nations Unies étaient, en principe, semblables à celles de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, même si les fonctions de contrôle dans le système des Nations Unies ne procédaient pas toutes à des enquêtes préventives, des inspections ou des examens préventifs d'intégrité. S'agissant des procédures d'enquête, le Comité a également été informé que par inspection, on entendait un contrôle qui pouvait être effectué dans un secteur perçu comme présentant des risques, et qui se situait hors du cadre du plan de travail annuel relatif aux activités d'assurance et ne faisait pas suite à une allégation spécifique signalée; elle avait pour but de découvrir des faits, qui, s'ils étaient prouvés, indiquaient qu'un acte répréhensible ou une faute avait pu être commis et devait être signalé. Les cas d'actes répréhensibles présumés étaient transmis au Bureau de l'Inspecteur général pour évaluation et, le cas échéant, pour ouverture d'une enquête formelle. **Le Comité consultatif prend note des modifications apportées à la politique de communication des rapports de contrôle et compte que les prochains rapports du PAM fourniront des informations et des données actualisées à ce sujet.**

V. Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance

24. Il ressort du rapport (WFP/EB.A/2021/6-J/1) que les denrées du PAM sont assurées au moyen d'un régime d'auto-assurance interne qui les couvre à partir du moment où le PAM les prend en charge et jusqu'à leur remise aux partenaires coopérants, aux bénéficiaires ou aux autorités du pays. Les opérations liées à l'activité d'auto-assurance sont gérées au moyen d'un compte spécial appelé Compte spécial d'auto-assurance (ibid., par.1). D'après le document, le PAM a calculé que ce compte spécial présente un excédent de 20 millions de dollars par rapport au montant nécessaire pour faire face aux obligations en matière de règlement des sinistres, et propose de transférer ce montant au Compte d'intervention immédiate (CII) en raison de l'augmentation récente des besoins humanitaires et du nombre d'interventions face à des crises, qui a entraîné une baisse du solde du CII. Il est également indiqué que sur la base de l'analyse des besoins annuels, le transfert proposé, s'il est approuvé, ne devrait pas avoir d'effet négatif sur le solde du Compte spécial d'auto-assurance (ibid., par. 16).
25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les accords juridiques passés avec les prestataires permettaient au PAM de recouvrer les pertes de produits alimentaires lorsque celles-ci étaient imputables à une action du prestataire. À cet égard, le Compte spécial d'auto-assurance constituait une mesure supplémentaire d'atténuation du risque, puisqu'il permettait au PAM d'assurer toute perte potentielle de produits alimentaires et de négocier des primes à des taux nettement inférieurs à ceux du marché pour couvrir le solde des pertes potentielles et réduire au minimum les effets économiques néfastes des pertes de produits sur les projets. Le risque de perte de produits alimentaires était donc transféré au régime d'auto-assurance. **Le Comité consultatif prend note de la proposition visant à transférer 20 millions de dollars au Compte d'intervention immédiate.**

VI. Documents soumis au Conseil d'administration pour examen

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

26. Le rapport décrit les progrès réalisés par le PAM dans l'application des recommandations de l'Auditeur externe; le tableau 1 fait apparaître les progrès accomplis par le PAM depuis la session annuelle de 2020 du Conseil dans l'application des recommandations de l'Auditeur externe restées en suspens et le tableau 2 fait le point sur chacune des recommandations en attente et présente les observations de l'Auditeur externe sur les recommandations qui ont été classées (WFP/EB.A/2021/6-H/1). S'agissant de la recommandation 1 et de la nouvelle politique du PAM en matière de personnel présentée au Conseil en 2021, le Comité consultatif a pris connaissance des quatre domaines prioritaires établis en matière de gestion du personnel ("réactivité et souplesse", "performance et amélioration", "diversité et inclusion" et "bienveillance et soutien") et des 12 composantes destinées à fournir une orientation stratégique aux initiatives menées dans le cadre de la politique et à s'attaquer à des problèmes récurrents, liés notamment à la capacité du PAM à mobiliser des renforts, aux compétences requises par son mandat multidimensionnel et à la façon dont les décisions relatives au recrutement, au perfectionnement professionnel, aux réaffectations et aux promotions sont prises et communiquées.

27. Le Comité a aussi été informé que le nouveau cadre de gestion des effectifs, qui faisait l'objet d'une concertation avec la haute direction, imposait des critères et un plafond pour le recrutement sous contrat à court terme d'employés chargés d'assumer des rôles et des fonctions à plus long terme et que le PAM s'efforcerait de faire appliquer les modalités contractuelles adaptées au type de travail à effectuer (voir WFP/EB.A/2021/6-H/1, page 3 et WFP/EB.A/2021/6-A/1, par. 10). **Le Comité consultatif rappelle l'opinion qu'il avait exprimée dans son rapport du 26 juin 2020 quant à l'importance d'utiliser des modalités contractuelles appropriées et se réjouit des éléments introduits à cet effet dans la nouvelle politique en matière de personnel. Le Comité attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées dans le prochain rapport du PAM.**
28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'élaboration du "Nouveau modèle de travail" prévu pour l'après-COVID-19 était encore en cours, qu'il serait présenté à la haute direction et serait conforme aux principes de travail à distance définis dans le rapport provisoire de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée des politiques d'avenir pour le personnel des Nations Unies. Le modèle prévoirait une formule hybride de journées travaillées entièrement à distance et d'autres entièrement en présence, fondée sur cinq éléments de base. Le Comité a été informé que cette formule hybride devait être expérimentée au Siège du PAM vers la fin de 2021, tandis que des consultations auraient lieu avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays concernant la viabilité et les avantages des modalités à distance/hybrides sur le terrain ainsi que les risques qu'elles présentaient. Outre la mise en place du Nouveau modèle de travail qui devait avoir lieu entre 2022 et 2024, le PAM proposait une politique de télétravail, actuellement à l'étude, qui prévoyait d'ajuster les indemnités telles que l'indemnité de poste, les frais de voyage et certaines prestations liées à l'expatriation pour les agents travaillant en dehors de leur lieu d'affectation pendant plus de trois mois consécutifs. Le Comité a été informé d'un autre changement récent permettant, dans la mesure du possible, aux femmes enceintes du cadre organique international en poste dans des lieux d'affectation difficiles de télétravailler à partir de leur 28^{ème} semaine de grossesse. Le Comité a également été informé que le PAM prévoyait de procéder à un examen à posteriori de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central en riposte à la COVID-19, lequel pourrait éventuellement permettre de tirer de nouveaux enseignements. Les améliorations proposées seraient présentées au Conseil d'administration du PAM à sa première session ordinaire de février 2022. **Le Comité consultatif prend note des travaux de préparation du "Nouveau modèle de travail" et des changements intervenus récemment, notamment la possibilité de télétravailler accordée aux femmes du cadre organique international en poste dans des lieux d'affectation difficiles, et attend avec intérêt des informations actualisées sur ce modèle.**
29. Le Comité note également qu'il a reçu le mémorandum présentant les grandes lignes de la mise en œuvre du modèle standard de l'accord de services techniques entre le PAM et les missions des Nations Unies daté du 5 mars 2020 (voir les par. 13 à 18 ci-dessus).

Rapport annuel du Comité d'audit; Rapport annuel de l'Inspectrice générale; Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale

30. Le rapport annuel du Comité d'audit contient un certain nombre de commentaires et d'observations sur des mesures en suspens (voir WFP/EB.A/2021/6-C/1, par. 55 à 59). Le Comité consultatif a été informé que pour assurer le suivi des mesures en suspens, le Bureau de l'Inspecteur général prenait en considération la date initiale de mise en œuvre indiquée dans le rapport d'audit concerné mais qu'il avait procédé à un second suivi à partir des dates révisées par la direction et à l'établissement des rapports correspondants. Le Comité a également appris qu'au début de 2020, la direction du PAM avait entrepris un examen ponctuel de toutes les recommandations d'audit en suspens à la fin du mois de mars 2020 et avait établi un ordre de priorité pour la mise en œuvre des recommandations les plus importantes: sur les 288 mesures examinées, 108 avaient vu leur date originale d'achèvement révisée, et six n'étaient plus jugées pertinentes au regard de l'évolution des priorités du PAM. Le Comité a par ailleurs été informé que le classement des mesures convenues restait hautement prioritaire, comme l'indiquait l'Inspectrice générale dans son rapport annuel (voir WFP/EB.A/2021/6-D/1, par. 45): en effet, le Directeur exécutif avait mis l'accent sur la responsabilité du PAM en matière de suivi, ce qui s'était traduit par une amélioration progressive de la situation depuis la mi-2019.
31. Il est indiqué dans le rapport que l'arriéré de dossiers du Bureau des inspections et des enquêtes s'est accumulé en raison d'une hausse de 38 pour cent des nouveaux dossiers reçus en 2020, qui ont atteint le nombre de 984. La durée moyenne de traitement d'un dossier (toutes affaires confondues) est de 9,6 mois en 2020, contre 7 mois en 2019 et 5,3 mois en 2018. Le Comité note que les affaires les plus longues à

- traiter sont les cas de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination. En 2020, leur traitement a pris pas moins de 15,2 mois, contre 8,1 mois en 2019 et 7,2 mois en 2018 (voir WFP/EB.A/2021/6-C/1, par. 72). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les enquêtes relatives à ce type d'affaires étaient celles qui prenaient le plus de temps, et qu'elles constituaient un défi pour le Bureau des inspections et des enquêtes compte tenu de la hausse du nombre de plaintes reçues; les délais d'enquête s'étaient allongés entre 2018 et 2020 mais la charge globale de travail du bureau avait elle aussi considérablement augmenté au cours de la même période. Le Comité a été informé que le total des plaintes traitées avait plus que doublé, passant de 402 en 2018 à 984 en 2020.
32. Le tableau 1 du Rapport annuel de l'Inspectrice générale présente les activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général de 2018 à 2020 (voir WFP/EB.A/2021/6-D/1, par.8). Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a reçu des informations relatives aux coûts standards de personnel et aux fonds non utilisés; s'agissant des délais d'enquête, il a été informé que les évaluations préliminaires devaient être accomplies dans un délai maximum de trois mois et que le Bureau des inspections et des enquêtes faisait tout son possible pour réaliser ses enquêtes dans un délai de six mois. Néanmoins, le Comité note que le délai moyen de réalisation des enquêtes en 2019 et 2020 est supérieur à six mois pour toutes les catégories. Le Comité a été informé que le système de gestion des dossiers, qui devait être mis en place en 2021, permettrait d'obtenir des données utiles à l'analyse. **Le Comité consultatif observe que les questions relatives au risque et au contrôle exigent un suivi cohérent et adapté et insiste sur la nécessité d'accomplir les enquêtes dans les délais impartis. Le Comité ne doute pas que le PAM fera le point sur ces questions dans ses prochains rapports.**
33. Il est indiqué dans le rapport qu'en 2020, le Bureau des inspections et des enquêtes a conclu la procédure de passation de marchés qu'il avait entamée en 2019 pour obtenir les services de partenaires tels que des groupes d'enquête spécialisés extérieurs (ibid., par. 63). Ayant demandé des précisions sur ces groupes, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait d'entités commerciales engagées par le Bureau des inspections et des enquêtes dans le cadre d'accords à long terme ou de procédures d'achat auprès d'un fournisseur unique pour effectuer des tâches spécialisées à l'appui des enquêtes du Bureau. Ces groupes permettaient d'avoir accès à des lieux auquel le Bureau ne pouvait accéder en raison des conditions de sécurité, de collecter des éléments de preuve et de fournir aux enquêteurs des services spécialisés, comme l'analyse des données des systèmes d'information géographique. Le Comité a été informé que les modalités de remboursement ou de paiement des services fournis par un groupe d'enquête spécialisé extérieur étaient stipulées dans l'accord à long terme applicable ou faisaient l'objet d'une procédure d'achat auprès d'un fournisseur unique lorsqu'il n'existait pas d'accord à long terme. **Le Comité consultatif relève qu'il n'a pas reçu toutes les informations qu'il avait demandées à propos des fonctions et du coût des groupes d'enquête spécialisés extérieurs et compte que les renseignements demandés figureront dans le prochain Rapport annuel de l'Inspectrice générale.**
34. Le Comité, qui était également saisi de la Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/6-D/1/Add.1), a noté que le nombre de plaintes reçues pour actes répréhensibles avait augmenté entre 2017 et 2020, comme suit: 2017: 186; 2018: 368; 2019: 584; 2020: 616 (WFP/EB.A/2021/6-D/1/Add.1, par. 25 à 29, et pages 5 et 6). Le Comité a été informé que cette hausse était perçue comme un signal positif témoignant que les employés, les bénéficiaires, les fournisseurs et les partenaires coopérants avaient le sentiment d'avoir les moyens de s'exprimer librement et de dénoncer les abus au Bureau des inspections et des enquêtes, et ce grâce aux activités de sensibilisation menées par la direction et le Bureau de l'Inspecteur général; aux améliorations apportées à la culture organisationnelle, aux valeurs et au code de conduite; aux nouvelles approches adoptées pour collaborer avec les partenaires coopérants et s'assurer que les cas suspects soient signalés au Bureau de l'Inspecteur général; et à la mise en place du mécanisme de réclamation et de remontée de l'information dans la plupart des bureaux de pays. Le Comité observe que, si le volume de travail du Bureau de l'Inspecteur général s'est accru, le budget qui lui est alloué a lui aussi augmenté ainsi que le nombre d'enquêteurs recrutés en 2020 (voir également WFP/EB.A/2021/6-E/1 et par. 32 ci-dessus et par. 35 ci-dessous).

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020

35. S'agissant des questions importantes en matière de risque et de contrôle, le rapport pour 2020 décrit les sept points importants soulevés dans la Déclaration sur le contrôle interne en 2019 et fait le point sur les progrès accomplis en 2020 (WFP/EB.A/2021/6-E/1). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources et les effectifs avaient augmenté et que des procédures disciplinaires révisées

avaient été mises en place en mars 2021, conformément à la volonté du PAM d'appliquer constamment la tolérance zéro face au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'abus d'autorité et à la discrimination (voir par. 30 à 32 ci-dessus). Le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation s'efforçait de mettre en place diverses initiatives pour renforcer les services de règlement informel des différends proposés aux employés du PAM (voir WFP/EB.A/2021/6-E/1, par. 8 à 10). Le Comité a également obtenu des informations sur la plateforme WeLearn, le cours de formation rapide aux crises sanitaires (*Health Emergencies Training Lite*), le parcours d'apprentissage destiné aux intervenants d'urgence mobilisés à titre de renforts, et la formule d'apprentissage 70-20-10 (voir WFP/EB.A/2021/6-E/1, par. 37 et 38). Le Comité relève que la capacité du PAM à effectuer un suivi à distance s'est améliorée, et qu'il exploite des ressources telles que COMET [Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (des opérations)], LESS (Système d'appui à la gestion logistique) et le progiciel de gestion intégré WINGS (voir par. 9 ci-dessus). Le Comité note par ailleurs que le PAM a abordé l'étape finale de l'intégration des systèmes COMET et SCOPE, qui devrait s'achever à la fin de l'année, la production de rapports devant commencer en 2022 (voir WFP/EB.A/2021/6-E/1, par. 5 et 7 de l'annexe).

Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires; Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires

36. S'agissant du Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (WFP/EB.A/2021/6-G/1), le Comité a pris connaissance des données et des recommandations concernant l'information sur les bénéficiaires et notamment de la recommandation visant à mettre en place au Siège, sous l'autorité du Département de l'élaboration des programmes et des politiques, un mécanisme permanent de coordination des diverses entités chargées de l'information sur les bénéficiaires, rendu nécessaire par la complexité et la multiplicité des mécanismes de contrôle de l'information sur les bénéficiaires qui font intervenir les deuxième et troisième lignes de défense (voir WFP/EB.A/2021/6-G/1, par. 136 à 144 et Figure 5; Recommandation n°12, page 37).
37. La réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires figure dans le document WFP/EB.A/2021/6-G/1/Add.1. **Tenant compte du risque élevé associé aux inexactitudes des données sur les bénéficiaires mises en évidence dans le rapport de l'Auditeur externe et de leur impact, le Comité consultatif prend note des recommandations de l'Auditeur externe et de la confirmation donnée par la direction du PAM que la mise en œuvre des quatre recommandations de l'Auditeur externe devrait être achevée à la mi-2022, des progrès importants étant attendus déjà d'ici à décembre 2021. Le Comité attend avec intérêt une mise à jour dans le prochain rapport du PAM.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier – 31 décembre 2020)

38. Le rapport (WFP/EB.A/2021/6-B/1) décrit l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM en 2020, qui lui permettent de débloquer des fonds pour les programmes au moyen de prêts internes en faveur des projets, d'allocations du Compte d'intervention immédiate (CII), du préfinancement de services internes ainsi que de l'achat de produits alimentaires avant que les bureaux de pays n'en fassent la demande grâce au Mécanisme de gestion globale des vivres. Dans ce rapport, il est demandé au Conseil d'approuver le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 560 millions de dollars à 660 millions de dollars.
39. Il est indiqué dans le document qu'en juin 2019, le Conseil a approuvé un relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 500 millions de dollars à 560 millions de dollars afin que le PAM dispose de fonds suffisants pour renforcer son assistance alimentaire au cas où de nouvelles crises humanitaires se produiraient. L'environnement opérationnel a considérablement évolué en 2020: la pandémie mondiale de COVID-19 a eu des répercussions sur les opérations dans le monde entier, fragilisant les conditions d'approvisionnement. En outre, le nombre sans précédent de situations d'urgence simultanées de niveau 3, l'imprévisibilité des marchés, le passage aux achats locaux et régionaux et l'utilisation accrue des produits alimentaires pour appuyer la fourniture de services sont autant de facteurs qui ont accru le recours au Mécanisme de gestion globale des vivres et obligé à faire appel aux fonds d'urgence au début de 2021 (voir WFP/EB.A/2021/6-B/1, par. 31 à 34). La répartition de l'affectation des 660 millions de dollars figure au paragraphe 35 du rapport.

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été mis au courant des éléments clés autour desquels s'articulait le dialogue engagé par le PAM avec les donateurs pour maximiser la souplesse d'utilisation des financements et a été informé que, bien qu'une grande partie des contributions reçues continuent d'être assorties de restrictions, le PAM ne cessait de plaider en faveur d'un maximum de souplesse. Le Comité a appris que le montant total en dollars des dons non réservés à un usage spécifique (contributions multilatérales) avait augmenté et qu'en 2020, 13 donateurs avaient respecté l'engagement pris dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), en fournissant au PAM au moins 30 pour cent de leurs contributions sans aucune restriction. En outre, le nouveau cadre de financement encourageait les donateurs à allouer des fonds directement à l'appui des plans stratégiques de pays (PSP) ou des effets directs stratégiques d'un PSP. Le PAM avait également fait réaliser une étude pour examiner la manière d'utiliser davantage les mécanismes de préfinancement (voir aussi WFP/EB.A/2021/6-B/1, par. 11). **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des contributions non assorties de restrictions et ne doute pas que le PAM fera tout son possible pour s'efforcer de mobiliser des fonds plus souples afin d'accroître encore la proportion des contributions sans affectation spéciale.**

Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale

41. Le rapport de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-F/1) contient cinq observations principales concernant les initiatives internes d'importance primordiale, qui sont des programmes de dépenses centrés sur le changement organisationnel, proposés pour renforcer la capacité du PAM dans les domaines de la programmation, des opérations et de l'administration. À sa demande, la liste des initiatives internes d'importance primordiale approuvée par le Conseil depuis 2015 et un résumé des avantages obtenus ont été communiqués au Comité consultatif (voir l'annexe II). Le Comité a été informé que, s'efforçant de recentrer l'activité interne sur l'appui aux opérations plutôt que sur des initiatives ponctuelles menées au niveau institutionnel, le PAM avait accumulé à la fin de 2020 des soldes non utilisés importants, d'un montant de 23,6 millions de dollars. **Le Comité consultatif compte que le Conseil recevra des informations sur les soldes non utilisés lors de l'examen du présent rapport.**

ANNEXE I

Rapports soumis au Conseil d'administration pour approbation et présentés au Comité consultatif

- i) Comptes annuels vérifiés de 2020 (WFP/EB.A/2021/6-A/1);
- ii) Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1);
- iii) Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2021/5-C/1);
- iv) Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance (WFP/EB.A/2021/6-J/1)

Rapports soumis au Conseil d'administration pour examen et présentés au Comité consultatif

- i) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-H/1);
- ii) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2020 (WFP/EB.A/2021/6-E/1).
- iii) Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2021/6-C/1);
- iv) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/6-D/1);
- v) Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/6-D/1/Add.1);
- vi) Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.A/2021/6-F/1);
- vii) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.A/2021/6-F/1/Add.1);
- viii) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (WFP/EB.A/2021/6-G/1);
- ix) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (WFP/EB.A/2021/6-G/1/Add.1);
- x) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020) (WFP/EB.A/2021/6-B/1).

Rapport soumis au Conseil d'administration pour information et présenté au Comité consultatif

- i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020 (WFP/EB.A/2021/6-I/1).

ANNEXE II

Liste des initiatives internes d'importance primordiale approuvées par le Conseil d'administration depuis 2015

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
2015–2017	Adaptation de la structure du PAM à sa mission (année 1)	27,2	27,2	<p>Adaptation de la structure du PAM à sa mission: deux rapports mettant en relief les résultats de cette initiative interne d'importance primordiale ont été présentés au Conseil d'administration:</p> <p>a) le rapport succinct de l'examen de l'initiative de renforcement organisationnel destinée à adapter la structure du PAM à sa mission,</p> <p>b) l'examen de l'initiative de renforcement organisationnel destinée à adapter la structure du PAM à sa mission.</p>
2016–2018	Adaptation de la structure du PAM à sa mission (année 2)	17,0	20,0	
	Excellence en matière de coûts	3,0		
2017–2019	Feuille de route intégrée (année 1)	13,5	13,5	<p>Le financement de cette initiative interne d'importance primordiale a permis de concrétiser les réalisations et les avantages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 bureaux de pays ont adopté à titre pilote l'approche de la planification stratégique de pays et la structure du budget de portefeuille de pays, ce qui a permis au PAM de dégager des enseignements de l'expérience pour améliorer ou affiner certains aspects du dispositif de la feuille de route intégrée, et de faciliter le processus de migration entre la structure fondée sur les projets et le nouveau dispositif. La conclusion de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays (PSP) pilotes (WFP/EB.2/2018/7-A) a été que l'adoption du PSP comme cadre de planification, de gestion et de mise en œuvre des interventions du PAM constituait une avancée majeure. • Les systèmes internes du PAM (par exemple, son système mondial et réseau d'information [WINGS] et l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace [COMET]) ont été mis à niveau en 2017 pour intégrer la nouvelle architecture financière et programmatique. Ainsi, le cadre de résultats institutionnels a été incorporé dans l'outil COMET, ce qui permet aux bureaux de pays d'y suivre les processus de gestion du cycle des programmes. Les données issues de COMET sont acheminées vers les plateformes de communication d'information en ligne et mises à la disposition des membres du Conseil d'administration, des donateurs et des auditeurs externes. • Les systèmes internes du PAM ont été fusionnés (c'est-à-dire COMET, le Système d'appui à la gestion logistique [LESS], et WINGS) pour constituer une base de données virtuelle. Le PAM est ainsi en mesure d'établir des rapports personnalisés et de fonder la prise de décisions sur des données.

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
				<ul style="list-style-type: none"> Des modalités de gouvernance provisoires ont été mises au point et approuvées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017. Le modèle de gouvernance approuvé a contribué à renforcer la fonction fondamentale d'approbation qui est celle Conseil et à réduire la fragmentation des programmes pour renforcer le contrôle stratégique exercé par le Conseil.
2018–2020	Créer un programme d'apprentissage pour les directeurs de pays et les responsables de bureaux auxiliaires	0,4	35,6	<ul style="list-style-type: none"> Les avantages apportés sont les suivants: diffusion directe du matériel le plus récent et des dernières nouveautés aux directeurs de pays et à leurs adjoints; partage de l'expérience des directeurs de pays chevronnés avec ceux nouvellement réaffectés; établissement de liens avec les référents au Siège; soutien explicitement apporté aux directeurs de pays et à leurs adjoints par le Siège; renforcement de l'entraide parmi les directeurs de pays et les directeurs de pays adjoints nouvellement affectés. À ce jour, 71 directeurs de pays et directeurs de pays adjoints ont participé à l'atelier 1 du programme d'orientation qui leur est destiné (22 en personne à Rome en février 2020 et 49 dans le cadre d'ateliers en ligne et de webinaires). Les réactions ont été extraordinairement positives. La continuité des opérations et un réel transfert de responsabilités entre les directeurs de pays/les directeurs de pays adjoints entrants et sortants ont été assurés. Grâce aux activités d'orientation, les nouveaux directeurs de pays et directeurs de pays adjoints savent sur quoi ils doivent centrer leurs efforts et connaissent les principaux facteurs de la performance du bureau de pays dans les dimensions clés: budgets, finance, opérations, gestion des parties prenantes extérieures et internes, protocole, ressources humaines. La composante de tutorat/d'accompagnement est particulièrement populaire auprès des 59 personnes ayant bénéficié ou bénéficiant actuellement des séances d'accompagnement individuel (jusqu'à cinq) organisées avec un coach de cadres extérieur ou un mentor du PAM à la retraite. Exprimant leur opinion en 2020, 22 directeurs de pays chevronnés ont indiqué au sujet de l'atelier 1, que le contenu de celui-ci était pertinent (100 pour cent) et qu'il leur avait fait mieux comprendre leur rôle de directeur de pays (87 pour cent). Les notes globales sur une échelle de 5 dégagées des avis de 15 participants à un atelier en ligne récent ont été les suivantes: 4,52 (premier jour); 4,67 (deuxième jour) et 4,82 (troisième jour).
	Module de suivi COMET	1,2		
	Solution de gestion des données d'expédition basée sur la plateforme INTRA	0,4		
	Feuille de route intégrée (année 2)	14,0		Le financement de cette initiative interne d'importance primordiale a permis de concrétiser les réalisations et les avantages suivants:

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
				<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de bureaux de pays ont mené à bien la transition vers le dispositif de la feuille de route intégrée. Les PSP sont étayés par les examens stratégiques nationaux Faim zéro qui permettent d'assurer l'harmonisation avec les processus et les résultats attendus définis par les gouvernements hôtes et le système des Nations Unies. • Les portefeuilles de pays, qui sont cohérents et ont une orientation stratégique, couvrent l'assistance fournie par le PAM à l'appui de l'action humanitaire ou du développement, en lien avec la sécurité alimentaire dans un pays, et permettent d'adopter une démarche globale lors des débats du Conseil d'administration. • Le portail de données sur les PSP a été développé et mis en service mi-2018. Il permet aux États membres d'accéder aux informations opérationnelles et budgétaires – y compris au niveau des activités – issues des plans de gestion des opérations dans les pays, et ce pour tous les PSP et PSP provisoires (PSPP) approuvés par le Conseil d'administration. Le portail donne accès aux informations financières et aux informations relatives à la performance permettant de suivre l'état d'avancement des PSP et des PSPP, et il est mis à jour pour rendre compte de toute révision apportée à un PSP ou à un PSPP approuvé par le Conseil, dès l'approbation de ladite révision. • Des modifications au Règlement général et au Règlement financier du PAM concernant la terminologie, certaines définitions et la politique en matière de recouvrement intégral des coûts ont été approuvées par le Conseil d'administration. Les modifications améliorent la cohérence avec le dispositif de la feuille de route intégrée et tiennent compte du contexte opérationnel du PAM. • Le PAM a mis en place – en concertation avec le Conseil – un modèle simplifié et plus transparent de recouvrement intégral des coûts qui renforce la responsabilité et l'équité à l'égard de tous les donateurs. Cela permettra de mobiliser davantage de ressources, d'élargir la base de donateurs, de consolider les partenariats et de promouvoir la prise en main des activités par les pays tout en améliorant la transparence.
	Priorités des bureaux régionaux	1,6		
	Gestion globale des risques et renforcement des contrôles internes	5,0		
	Transferts de type monétaire	5,0		Les avantages apportés par cette initiative interne d'importance primordiale ont été présentés au Conseil d'administration, le 6 septembre 2017.
	Gestion efficiente des documents et de l'information	0,3		
	Mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de nutrition	0,4		

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
	Mobilisation des ressources	3,0		
	Plateformes numériques mobiles	2,0		
	Valorisation de l'image de marque pour mobiliser le grand public: ambassadeurs de bonne volonté	1,5		
	Renforcement de la couverture des évaluations centralisées	0,4		
	Développement du site Web du Conseil d'administration	0,4		
2019–2021	Feuille de route intégrée (année 3)	10,0	69,3	<p>Le financement de cette initiative interne d'importance primordiale a permis de concrétiser les réalisations et les avantages suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transition opérée par les bureaux de pays, consistant à remplacer le système fondé sur les projets par le dispositif de la feuille de route intégrée, a été achevée début 2019. En conséquence, tous les bureaux de pays opèrent désormais dans le cadre d'un PSP ou d'un PSPP approuvé par le Conseil ou d'un PSPP de transition approuvé par le Directeur exécutif. • Au deuxième semestre de 2019, un examen du recours à des délégations de pouvoirs provisoires en 2018 et en 2019 a été réalisé. Il a montré que la feuille de route intégrée avait contribué à accroître, de manière significative et démontrable, le rôle du Conseil en matière d'approbation des programmes du PAM, avait amélioré la visibilité des opérations du PAM et avait entraîné des gains d'efficacité. Ces constatations ont conduit à adopter définitivement les délégations de pouvoirs, lesquelles ont été approuvées par le Conseil en avril 2020 et ont pris effet le 1^{er} mai 2020. • Un examen des systèmes et processus associés au dispositif de la feuille de route intégrée a abouti à la simplification du processus de consultation des États membres sur les projets de PSP et de PSPP, ce qui a amélioré l'efficacité sans compromettre pour autant le contrôle stratégique et l'examen technique. • Un système de notification par courriel a été mis en place à l'intention des États membres pour communiquer des informations sur toutes les révisions de PSP et de PSPP. Ce système a contribué à améliorer la transparence, et donc le contrôle exercé par le Conseil. • Toutes les responsabilités importantes liées au dispositif de la feuille de route intégrée ont été transférées aux services compétents.

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
	Personnel 2020	11,1		<ul style="list-style-type: none"> • La majeure partie des fonds alloués à cette initiative interne d'importance primordiale sont destinés à l'acquisition et à la mise en œuvre d'une plateforme de gestion du capital humain, ce qui a fait l'objet d'un appel d'offres pour lequel des offres ont été reçues au premier trimestre de 2020. • Le parcours d'apprentissage sur les programmes a été adapté à la situation d'urgence liée à la COVID-19. Les ateliers ont été conduits en ligne et non en présence, de sorte que les participants ont pu y prendre part depuis leur propre poste de travail. • Des fonds ont été alloués aux bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Asie et le Pacifique afin de les aider à élaborer les plans régionaux d'exécution relatifs à l'alimentation scolaire.
	Fonds du PAM pour 2030	15,0		<ul style="list-style-type: none"> • Troisième appel à propositions au titre du Fonds du PAM pour 2030 – Le secrétariat du Fonds a reçu 13 propositions au titre du troisième cycle, dont la valeur totale s'élève à 6 millions de dollars. • Examen et hiérarchisation des priorités par le Comité du Fonds du PAM pour 2030 – En mars 2020, le Comité du Fonds du PAM pour 2030 a approuvé 10 propositions représentant une valeur totale de 4,6 millions de dollars. • Soumission du premier point semestriel sur la mise en œuvre globale de l'initiative "Fonds du PAM pour 2030" au Comité et aux coprésidents du Fonds en juillet 2020. • Élaboration du modèle de rapport final relatif au Fonds du PAM pour 2030 et communication de ce modèle aux référents sur le terrain. • À ce jour, le Fonds du PAM pour 2030 a également eu un effet de levier sur l'amélioration de l'efficacité globale des programmes.
	Réforme du système des Nations Unies (année 1)	8,2		<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie relative aux modalités de fonctionnement: en janvier 2021, sur 84 pays, 50 bureaux de pays du PAM s'étaient dotés d'une telle stratégie et 34 autres bureaux de pays en étaient à divers stades de sa formulation, sous la houlette de leurs équipes respectives chargées de la gestion des opérations et avec un appui technique fourni par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des activités de développement. • Plateforme de réservation pour le personnel humanitaire – Services de mobilité des passagers: ces services sont proposés dans 68 pays, avec 316 sites, 2 654 véhicules et 2 152 chauffeurs. La plateforme a permis de gérer 322 000 réservations individuelles pour 192 000 voyages. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a activé l'utilisation de la plateforme sur 31 sites dans 16 pays, avec 423 véhicules et 354 chauffeurs. Le modèle de recouvrement intégral des coûts dans le cadre des services communs de mobilité est en cours de mise au point définitive.

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
				<ul style="list-style-type: none"> • Locaux communs: en janvier 2021, sur les 447 locaux du PAM entrant dans le champ d'application de cette initiative, 207 (soit 46,31 pour cent des locaux du PAM concernés) étaient partagés avec d'autres organismes des Nations Unies. Le PAM a quasiment atteint l'objectif fixé par le Secrétaire général, à savoir que 50 pour cent des locaux soient communs d'ici à la fin de 2021. • Services afférents aux parcs de véhicules: le PAM a continué de participer activement à l'élaboration d'un modèle de parc de véhicules commun des Nations Unies, qui s'appliquerait au niveau mondial et au niveau des pays.
	Transferts monétaires et plateforme numérique	20,0		<ul style="list-style-type: none"> • 63,7 millions d'identités, dont celles de 20,2 millions de bénéficiaires "actifs" dans 47 pays en 2020, enregistrées dans la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et les transferts (SCOPE). • Enregistrement biométrique dans SCOPE de 27,7 pour cent des bénéficiaires du PAM. • Utilisation des données biométriques relatives à l'iris pour l'enregistrement, la détermination des éventuels doublons et l'authentification dans SCOPE. • Interopérabilité des registres établie avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). • 70,5 pour cent des transferts de type monétaire distribués par voie numérique (0,98 milliard de dollars de transferts de type monétaire effectués par l'intermédiaire de SCOPE en 2019 et 1,28 milliard de dollars en 2020). • Processus amélioré de sélection des prestataires de services financiers (notamment, évaluation améliorée qui favorise une présélection rapide), processus de passation de contrats, et réduction des délais de démarrage des activités.
	Gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des systèmes et aux technologies de l'information (année 1)	5,0		<ul style="list-style-type: none"> • Outre l'établissement d'une couche d'intégration des données et l'ingestion des données de WINGS et de COMET couvrant l'ensemble du PAM, des flux de travaux ont été créés dans la plateforme de gestion centralisée et intégrée des données sur les opérations du PAM, DOTS, en vue d'améliorer l'efficacité des opérations sur le terrain, et ont été assortis de solides mécanismes de gouvernance contribuant à garantir la sécurité et la confidentialité des données. • Ces deux dernières années, la Division des technologies a travaillé en partenariat avec la Division des finances, la Division des ressources humaines, la Division des services de gestion et la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, à l'automatisation des processus manuels et des formulaires et à la hiérarchisation des priorités en la matière. À ce jour, 559 100 demandes ont été traitées dans un délai moyen de six jours.

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
				<ul style="list-style-type: none"> La procédure de création d'un compte fournisseur qui reposait sur l'emploi de documents a été entièrement dématérialisée et normalisée, simplifiant le travail de centaines de coordonnateurs des questions touchant les fournisseurs dans tous les bureaux de terrain, avec un raccourcissement cumulé des délais évalué à 90 000 heures par mois.
2020–2022	Réforme du système des Nations Unies pour le développement (année 2)	8,1	39,7	Non encore disponible
	Gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des systèmes et aux technologies de l'information (année 2)	11,0		Non encore disponible
	Initiative d'appui aux programmes et aux partenariats	2,5		<ul style="list-style-type: none"> Les profils climatiques de chaque pays ont été élaborés afin de décrire le contexte du point de vue des risques d'origine climatique et de faciliter la programmation du PAM et la hiérarchisation des priorités relatives aux lieux et aux groupes de moyens d'existence, pour les interventions d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe. L'analyse de la demande des PSP a consisté à étudier les incohérences entre la demande et l'offre programmatiques actuelles au moyen de multiples méthodes complémentaires. Elle a donné de la visibilité aux lacunes en matière de financement et de mise en œuvre, par domaine de programmes (groupés et non groupés), par pays, par résultat stratégique, par domaine d'action privilégié et par région. Elle a aussi permis de dégager des enseignements préliminaires sur les problèmes de financement et de programmation. Analyse thématique du contexte de financement (bilatéral et multilatéral) (c'est-à-dire, l'"offre")
	Stratégie relative au secteur privé (année 1)	13,1		<ul style="list-style-type: none"> Fin 2020, l'équipe de "ShareTheMeal" et l'équipe de la Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds chargée des dons de particuliers avaient globalement investi 10,2 millions de dollars et généré directement à partir de ces investissements 18,8 millions de dollars de recettes (montant net de 17,8 millions de dollars) (recettes tirées du recrutement de nouveaux donateurs sur des supports payants). Au total, le montant mobilisé auprès de particuliers a augmenté, passant de 12 millions de dollars en 2019 à 35 millions de dollars en 2020. Rendement moyen des dépenses consacrées à la publicité numérique payante égal à 2,36 dollars. 431 000 nouveaux sympathisants en 2020, dont 56 638 donnant régulièrement.
	Culture organisationnelle et déontologie	5,0		<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan d'action détaillé visant à lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (le plan d'action détaillé) (WFP/EB.A/2020/12-A). Approbation par le Conseil.

Plan de gestion	Initiative interne d'importance primordiale	Budget (en millions de dollars É.-U.)	Total (en millions de dollars)	Récapitulatif des avantages obtenus
				<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des initiatives et des activités liées au plan d'action détaillé, par l'encadrement hiérarchique et l'équipe chargée du plan d'action détaillé, comme établi dans le plan d'action détaillé approuvé. Le premier rapport d'étape relatif à la mise en œuvre du plan d'action détaillé a été présenté au Conseil en novembre 2020 (WFP/EB.2/2020/10-A).
2021–2023	Stratégie relative au secteur privé (année 2)	22,2	32,2	Non encore disponible
	Fonds pour les indemnités de départ	10,0		Non encore disponible